

# - EE Infos SNES -

N° 1 - Décembre 2005



## Les élus EE au Bureau National du SNES

<b>Bernard Collongeon, Bordeaux</b>	bernard.collongeon@wanadoo.fr
<b>Véronique Ponvert, Rouen</b>	ponvert.cecille@wanadoo.fr
<b>Yves Cassuto, Nancy</b>	yves.cassuto1@free.fr
<b>Raphaël Granvaud, Marseille</b>	raf4@wanadoo.fr
<b>Valérie Dadi Boile, Clermont</b>	dadi-boile@wanadoo.fr
<b>Laure Bennassar, Toulouse</b>	bennassar.garnier@wanadoo.fr
<b>Stéphane Moulain, Grenoble</b>	stephanemoulain@wanadoo.fr
<b>Ingrid Darroman, Toulouse</b>	ingrid.darroman@laposte.net

## Edito

Voici le bulletin de la tendance **Ecole Emancipée** dans le SNES. Il est écrit par les élus au BN et a vocation à être un outil pour tous les militants des Académies en ce qui concerne les enjeux du moment. Sa parution sera régulière pour permettre une meilleure information de toutes et tous et il contiendra au fil des numéros des dossiers « à thèmes » (le collège unique, la formation des maîtres, les mises à jour de nos mandats sur divers sujets..) à l'écriture desquels les militants sont invités à participer. L'action de l'Ecole Emancipée au niveau national et académique pourra être ainsi relayée.

Nous espérons que ce bulletin répondra à l'attente des militants et attendons également vos remarques en ce qui concerne son contenu.

Bonne lecture et à bientôt dans les luttes.

L'équipe du BN

## L'Ecole Emancipée, c'est aussi une revue

<http://www.ecoleemancipee.org/sommsiterevue.htm>

### Un site pour les luttes :

<http://www.ecoleemancipee.org/>

### Un site pour l'action fédérale :

<http://www.eefsu.sgdg.org/>

### Mais également un lien sur le site du SNES

<http://www.snes.edu> (Vie syndicale, Courants de pensée, Ecole Emancipée) avec notamment, notre position sur le remplacement ou sur les ZEP.

## APPRENTISSAGE à 14 ans

Le raisonnement (si tant est que la raison soit présente) du gouvernement est le suivant : « chaque année, 150 000 jeunes sans qualification sortent du système scolaire. Ces jeunes ne sont manifestement pas faits pour l'école, et plutôt que de les « traîner » dans les établissements scolaires où ils sont malheureux et posent des problèmes d'absentéisme et de comportement non conforme, il vaut mieux les sortir tout de suite pour les placer en apprentissage où la réalité de l'entreprise leur mettra du plomb dans la tête, et leur donnera une qualification, puis un emploi. »

Cette argumentation trouve un écho favorable dans la population (voir les derniers sondages) et chez certains enseignants (nous avons tous entendu dans les salles de profs : « celui là, il n'a rien à faire ici ») qui pensent qu'ainsi, ils pourront enfin enseigner tranquillement.

Du point de vue des principes, porter un « diagnostic » définitif sur un enfant de 14 ans (voire plus jeune car on sait bien que notre institution a une forte capacité à anticiper les décisions) est tout à fait contraire à notre conception de l'éducation. Il est d'ailleurs à parier que les parents qui approuvent cette mesure ne pensent évidemment pas qu'elle pourrait s'appliquer à leurs enfants. C'est donc comme d'habitude les enfants des classes populaires qui bénéficieront de la grande mansuétude du gouvernement.

La réalité actuelle de l'apprentissage montre que malgré son augmentation (293000 en 1996, 363000 en 2003, avec un objectif de 500000), le chômage des jeunes n'a cessé de progresser, que 25% des jeunes rompent leur contrat dès la première année, et que les jeunes d'origine étrangère « visible » ou « audible » trouvent difficilement des stages.

Comment croire qu'une vraie culture commune pourra être dispensée (l'apprentissage, c'est 13 semaines de cours par an) à ces jeunes ? On les condamne ainsi à perpétuité à des tâches de pure exécution, ce qui dénote, malgré le discours affiché (voir l'intelligence de la main de feu Raffarin), un vrai mépris des métiers manuels.

Seuls les élèves volontaires « bénéficieraient » du dispositif : on peut supposer au contraire qu'il y aura de fortes pressions de la part de l'institution auxquelles les parents ne pourront résister, car peu au fait des arcanes du système, et culpabilisés par les « mauvais » résultats scolaire de leurs enfants.

Le retour au système « normal » est censé être de droit. Dans quelles conditions ? Avec quels moyens pour réintégrer l'élève dans une classe ? (Villepin est resté muet sur la question) Comment imaginer qu'un enfant qui aura passé 6 mois chez un patron pourra revenir facilement au Collège ? Il est à parier que seront créées des classes de relégation (qu'on baptisera de noms ronflants), qui ne serviront que de sas pour attendre l'âge officiel de la fin de scolarité obligatoire.

En réalité, la volonté du gouvernement de faire sortir des élèves du système public d'éducation n'est pas nouvelle. La « révolte des banlieues » a servi de prétexte, évitant ainsi de se poser la question des moyens financiers et humains à allouer à la formation initiale. Après l'avoir sacrifiée depuis des années, on la condamne sans appel, et on met en place un système éducatif où les enfants de la bourgeoisie se retrouveront « entre soi », dans des filières d'excellence, et les autres, à quelques exceptions près (on a du cœur, quand même), seront condamnés dès le plus jeune âge à la précarité (au mieux) ou au chômage.

Tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

## **EVS : moins de chômeurs, davantage de précaires**

*En septembre, De Robien annonce la création de nombreux EVS pour les établissements scolaires : ces « emplois aidés », CAE ou CA (Contrat d'accompagnement vers l'emploi ou Contrat d'avenir) sont précaires à plus d'un titre, puisqu'ils sont de très courte durée (renouvelable tous les 6 mois pour 2 ans maximum), à temps partiel imposé et au smic horaire (donc très mal payés, environ 850€ par mois), et parce qu'ils sont de droit privé...*

*Les établissements ont besoin de personnels : ils ont perdu 30 000 adultes d'encadrement en quelques années, et c'est la raison pour laquelle les élus au CA des établissements sont « piégés » par cette situation. Le Snes n'a donné aucune consigne de vote, embarrassé aussi et tenté de déclarer que D.R, en créant les EVS, admet par là qu'il manque bien des adultes d'encadrement, et que c'est donc un mieux ! A l'EE, nous voulons rompre avec cette logique du « mieux que rien ! », et sortir définitivement de la spirale de la précarité. Les EVS sont des emplois « aidés » encore plus précaires que ne l'étaient les emplois de CES ou d'assistants d'éducation... Ce n'est pas possible de cautionner une telle dégradation dans les conditions d'emploi au sein du service public : les emplois créés dans les collèges et lycées doivent être des emplois de titulaires !*

*Comme si cela ne suffisait pas, les établissements du 2<sup>nd</sup> degré devront valider l'embauche d'EVS pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré, et cela sans regard sur les conditions d'emploi, le droit à la formation, le respect des missions préalablement définies.*

*A force de recruter au sein des établissements des personnels de plus en plus précaires, de multiplier les types de contrats, d'empiler les différents dispositifs de retour à l'emploi (le vrai !), on tend à supprimer progressivement les emplois statutaires ; au final, non seulement cela ne résout rien à court terme pour les personnes embauchées, mais en plus c'est le statut même de fonctionnaire que l'on fragilise.*

*L'EE dénonce les dispositifs EVS et appelle les collègues à voter contre leur embauche dans les CA.*

## **Assistants Pédagogiques : attention danger !**

Pour résoudre la crise des banlieues, l'une des mesures gouvernementales est le recrutement de 5000 nouveaux assistants pédagogiques en collège. Pour mémoire, 1500 avaient été recrutés en lycée en réponse au mouvement des lycéens. Le statut de ces personnels est le même que celui des assistants d'éducation à quelques nuances près : ils sont à mi-temps, ils ne sont recrutés (parmi les étudiants se destinant à l'enseignement) que pour des missions d'« appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogique ». Pour cette raison, ils peuvent bénéficier (à la discrétion du chef d'établissement) d'un temps de préparation déduit de leur temps de travail allant jusqu'à 100 heures annuelles.

La nouveauté est bien là : après avoir mené à bien la précarisation des personnels de surveillance (qui sera totale une fois les derniers Mi-Se disparus), il s'agit maintenant d'empiéter sur les missions des enseignants. Si l'efficacité sera nulle en terme de lutte contre l'échec scolaire, l'objectif est évident : "pallier le manque de professeurs". Et morceler l'activité pédagogique. Nous sommes dans une phase expérimentale, mais si ce nouveau statut n'est pas dénoncé, rien n'interdit de penser qu'il aboutira à terme à un nouveau corps de profs précaires au rabais, cantonnés à des tâches d'exécution. Jusqu'où pourra aller le processus de substitution dans un contexte de pénurie ?

## **Sur les services d'orientation les IG vont plus loin qu'Irène Tharin**

L'heure n'est pas à l'allégresse dans les Centres d'Information et d'Orientation : baisse de 55% du recrutement en 2 ans, budgets des CIO de l'État amputés de 30%, frais de déplacements limités ou réduits à la portion congrue, postes découverts, remplacements non assurés... Bref les collègues ont vraiment l'impression qu'on leur fait payer la résistance de 2003.

Heureusement pour nous faire oublier ces petits tracas quotidiens nous pouvons avoir de saines lectures... Des rapports !! Après celui du haut conseil l'année dernière, nous avons cette année deux nouveaux rapports qui traitent de nos services.

La première à dégainer dans le flingage à vue de la profession (nouveau sport très tendance), c'est Madame Tharin, députée UMP du Doubs, qui outre la promotion de l'entreprise, l'apprentissage à 14 ans (avant Villepin !) trouve nos services et notre recrutement inadaptés et nous propose de travailler plus, de revoir notre statut, nos missions et notre recrutement, tout en faisant ça et là des propositions, parfois mises en place depuis 20 ans... Néanmoins nos députés ont planché le 22 puis le 29 novembre sur le rapport d' Irène !

Les seconds c'est les IG, là certes ils connaissent la « maison éducation nationale » et ont visité de très nombreux CIO. Un rapport sérieux donc, mais particulièrement malhonnête dans sa présentation.

Ainsi, ils écartent la décentralisation, pour proposer la création d'un établissement public régional sous la houlette des régions. Ils disent avoir renoncé à l'abrogation du statut de psychologue, pour proposer un recrutement toutes licences et une maquette de formation qui diminue l'enseignement en psychologie et qui donc s'écarte trop du Master pour être inscrit sur la liste donnant droit au titre. Ils disent refuser la partition du corps, mais c'est ce qu'ils font en créant des non-psychologues dans la profession. Ils souhaitent plus de proximité et proposent la fermeture de 60% des CIO.

L'idée donc est de nous pousser le plus possible vers l'insertion des élèves sous couvert de partenariat, en essayant de prendre l'exemple de l'Angleterre où les services ont été externalisés, et transformés en bureau de placement. Pour ce faire ils ne manquent pas d'idées entre des horaires d'ouverture 7 jours sur 7 et aller rencontrer les jeunes partout y compris dans les centres commerciaux. Mais Villepin vient de déclarer qu'il allait créer un grand service public de l'orientation, il ne sait visiblement pas qu'il a 4600 fonctionnaires « dévoués » et « passionnés » selon des IG, que compte il en faire ?

La résistance commence à s'organiser ...